



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 57705

Texte de la question

M. Philippe Vuilque souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'aide publique au développement. Selon l'Unicef, plus de la moitié des 2,2 milliards d'enfants qui vivent sur la planète survivent dans des conditions d'extrême pauvreté. 400 millions de ces enfants sont privés d'accès à l'eau potable et 270 millions de soins de santé. Les pays développés s'étaient engagés, via les objectifs du millénaire adoptés il y a quatre ans à l'ONU, à « réduire de moitié la pauvreté et la faim, à mettre l'enseignement à la portée de tous, à améliorer les normes de santé, à mettre un terme à la propagation des grandes maladies comme le VIH/sida et à ralentir la dégradation de l'environnement d'ici à 2015 ». Mais, malgré l'urgence de la situation, les pays riches ne tiennent pas leurs engagements. Ainsi la France ne se situera qu'au niveau de 0,44 % du PIB en 2005, loin des 0,7 % posés dans les objectifs du millénaire. Il lui demande si la France saura au moins honorer son engagement, pris lors de la conférence de Monterrey en 2002, d'atteindre un niveau d'aide publique au développement de 0,50 % du PIB en 2007.

Texte de la réponse

Les derniers chiffres définitifs connus en matière d'aide publique au développement (APD) concernent l'année 2004 : l'APD française s'élève à 6 820 millions euros soit 0,41 % du revenu national brut (RNB). Les estimations pour l'année 2005 et les prévisions pour 2006, élaborées par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie font apparaître une croissance de l'APD conforme à l'engagement de la France pris lors de la conférence de Monterrey en 2002. En 2005, l'APD s'élève à 8 093 millions d'euros, soit une progression de 18 % par rapport à 2004, et le ratio APD/RNB atteint 0,47 %. Ce ratio de 0,47% est atteint dès 2005 du fait de la très forte augmentation du volume des allègements de dettes concernant notamment le Nigeria et l'Irak. Selon ces prévisions, en 2006, l'APD progressera de 120 millions d'euros et l'effort français d'aide publique au développement s'établira à 0,47 % du RNB conformément aux engagements pris. Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 18 mai 2005 a réaffirmé la volonté d'atteindre un niveau d'APD de 0,5 % du RNB en 2007. Dans cette perspective, la prévisibilité de l'aide sera améliorée en tirant parti des autorisations d'engagements prévues par la LOLF. Dans le projet de loi de finances pour 2006, les autorisations d'engagement de l'aide-projet sont en forte progression (450 millions d'euros contre 274 millions euros en 2005) : elles permettront le lancement de nouveaux projets et programmes pluriannuels qui assureront la croissance des décaissements futurs d'APD.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57705

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 février 2005, page 1500

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12009